

3 – AGRICULTURE ET INDUSTRIE

Ce secteur est particulièrement concerné par des plans de restructuration dont certains font l'objet de contrats de programme ou de contrats de restructuration passés avec l'Etat.

3.1 - AGRICULTURE

3.1.1 - SODEA ET SOGETA

La restructuration de **SODEA** et **SOGETA** a fait l'objet de deux Contrats de Restructuration signés entre l'Etat et ces deux entités le 26 Mai 2003 pour la période allant d'octobre 2003 à septembre 2006. La mise en oeuvre de ces Contrats s'est poursuivie durant 2005 et 2006 et s'est distinguée principalement par la concrétisation de l'opération de Partenariat Public Privé sur les terres de SODEA et SOGETA. L'état d'avancement des différents volets du plan de restructuration, à fin août 2006, se présente comme suit :

3.1.1.1 - Restructuration

VOLETS	TOTAL	SODEA	SOGETA
Social	Les départs volontaires indemnisés ont atteint 3.491 agents, soit 99,5% des prévisions et ce, pour un coût de 579 MDH	Départs réalisés : 2.967 agents, soit 98,5% de l'effectif cible pour un coût de 448 MDH Règlement de la totalité des arriérés dus aux organismes sociaux, autres que la CNSS soit 78 MDH	Départs réalisés : 524 agents, soit 100% de l'effectif cible, pour un coût de 131 MDH Règlement des arriérés dus aux organismes sociaux : 72 MDH sur 80 MDH
	Dettes CNSS (875 MDH) : à traiter dans le cadre de la nouvelle loi relative à la CNSS (BO du 8 Novembre 2004). Un projet d'accord de règlement est en cours de finalisation avec la CNSS sur la base des dispositions de cette loi.		
Financier	Dettes du Crédit Agricole du Maroc (289 MDH) : un accord d'apurement de ces dettes a été signé. Un premier versement de 50 MDH a été effectué.		
	Dettes du consortium bancaire (294 MDH) : le règlement a été réalisé	SODEA : 254 MDH	SOGETA : 40 MDH
	Dettes ORMVA : Un montant de 102 MDH a été réglé suite à un accord avec ces offices		
	Dettes fiscales : les arriérés de dettes fiscales ont été réglés pour un montant de 75 MDH. Le traitement de l'IGR est en cours.		
Foncier	Les ventes de terrains ont atteint 1.036 MDH (CDG : 677 MDH, OPH : 313 MDH et Autres : 46 MDH) auxquels s'ajoutent 26 MDH provenant de la cession l'ex-siège de la SODEA.		

3.1.1.2 - Partenariat Public Privé

Le volet foncier de la restructuration des sociétés SODEA et SOGETA a fait l'objet d'une opération de partenariat public - privé sur 44.000 hectares, dont l'appel d'offres international n° 1/2004 a été lancé le 25 octobre 2004. Cette opération a concerné 205 projets qui ont fait l'objet de 635 offres et sur lesquels 169 ont été attribués. Les résultats ont été déclarés en septembre 2005.

L'investissement total projeté est de 4,7 MMDH ; il est orienté à concurrence de 60% vers la production agricole, 39% vers l'agro-industrie et 1% vers l'agritourisme. L'investissement à l'hectare varie de 7.000 à 684.000 DH avec une moyenne de 102.000 DH.

Le nombre total d'emplois à créer est de 17.090. Avec un taux d'encadrement de 9,5%.

Cette opération qui constitue une première en matière de gestion des terres agricoles publiques est de nature à assurer un développement considérable des investissements privés, nationaux et étrangers, dans l'agriculture et l'agro-industrie, ceci tout en participant au financement de la restructuration de ces deux sociétés.

Concernant l'état d'avancement de l'opération et dès l'annonce, en septembre 2005, des listes des attributaires retenus, la procédure de remise des exploitations aux locataires a été entamée et s'est poursuivie durant l'année 2006. En août 2006, le bilan se présente comme suit :

Désignation	Nombre
Nombre total de soumissionnaires retenus	173
Projets objet de désistements	16
Nombre total de dossiers à étudier	169
Dossiers constitués partiellement ou totalement	165
Dossiers non constitués	4
Dossiers à la signature de l'administration	
- Conventions signées	136
- Conventions en cours de signature	1
Dossiers remis aux partenaires après signature de l'administration	135
Exploitations agricoles remises aux partenaires	132

Le succès rencontré a incité les Pouvoirs Publics à programmer **une deuxième tranche à concrétiser en 2006 sur près de 43.000 hectares.**

3.1.2 - PROJET EL GUERDANE

La décision de confier à un opérateur privé, dans le cadre d'un contrat de Gestion Déléguée, signé le 29 mars 2005 et entré en vigueur en décembre 2005, pour la participation au financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un réseau d'irrigation dans le périmètre agrumicole d'El Guerdane, situé dans la Province de Taroudant, visait à assurer la sauvegarde de ce périmètre privé qui occupe une superficie d'environ 10.000 hectares. Sur le plan économique, le projet assurera une production annuelle de 250.000 tonnes, dont près de 175.000 tonnes destinées à l'export, et permettra de maintenir près de 11.000 emplois permanents.

Les études de réalisation du projet de sauvegarde de la zone agrumicole d'El Guerdane, dans la province de Taroudant, sont à un stade avancé et le lancement des travaux est prévu pour 2007. **AMENSOUSS**, société constituée par les membres du Groupement ONA-CDG-INFRAMAN-Société du Bas Rhône et du Languedoc qui a été déclaré attributaire le 15 juillet 2004 à l'issue d'une procédure d'appel à la concurrence, participe au financement de ce projet. Il lui revient de concevoir, de construire, d'exploiter et d'entretenir l'ouvrage et le réseau de distribution d'eau d'irrigation du périmètre El Guerdane sur une période de 30 ans.

Les infrastructures prévues, un adducteur principal de 90 km et un réseau de distribution de 300 km environ, nécessitent la mobilisation de 987 MDH dont : AMENSOUSS (432 MDH) – FONDS HASSAN II (450 MDH) – Propriétaires agricoles (80 MDH). La convention de financement de la contribution publique au projet de partenariat Public-Privé a été signée le 4 février 2005 à Zagora sous la présidence effective de SM le Roi Mohammed VI, entre le Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches maritimes, le Fonds Hassan II et la société délégataire.

3.1.3 - COMAPRA

Un plan de restructuration de COMAPRA, élaboré et formalisé dans un projet de contrat de restructuration sur une période de trois ans à partir de la campagne 2006-2007, comporte les principales actions suivantes :

- le recentrage de la mission principale de COMAPRA sur la collecte et la commercialisation du tournesol ;
- un plan social axé sur la réduction des effectifs en deux phases :
 - première phase : réduction de cet effectif de 191 à 73 agents dès la présente campagne (2006-2007) ;
 - deuxième phase : à la veille de la campagne 2007-2008, une deuxième opération serait lancée consécutivement à l'externalisation des activités liées à la collecte de tournesol ;
- la cession des actifs non nécessaires, composés essentiellement de terrains et de matériels d'équipement des usines d'égrenage de coton et dont le produit sera utilisé pour le financement du plan de restructuration.

L'objectif final de ce plan est d'arriver à une liquidation progressive de la COMAPRA au terme de la période de restructuration et en fonction de la décision qui sera prise par les pouvoirs publics en ce qui concerne les prestations de la compagnie en faveur des producteurs des oléagineux.

Durant cette période, le Département de l'Agriculture et la COMAPRA étudieront avec les différents intervenants de la filière, notamment les tritrateurs et les associations des producteurs des graines oléagineuses, ainsi qu'avec les coopératives agricoles, les voies et moyens pour leur transférer au courant de la campagne 2007/2008 l'activité de collecte des graines oléagineuses dans la perspective de désengagement de la COMAPRA et favoriser le développement de la filière.

3.1.4 - ORMVA

L'année 2005 a été marquée par la réalisation, par des consultants indépendants, d'un audit stratégique et institutionnel des ORMVA et de deux études relatives, respectivement à la réforme institutionnelle de ces Offices et à la faisabilité de la délégation de la gestion du service de l'eau d'irrigation et de la maintenance. Ces études ont fait notamment ressortir :

- la nécessité de préconiser une réforme structurelle des ORMVA dans l'optique de la gestion déléguée du service de l'eau et de la maintenance du réseau d'irrigation afin de garantir un fonctionnement durable et efficient de ce service.
- la faisabilité, dans l'immédiat, de cette délégation dans les ORMVA de Doukkala et Tadla et ce, d'un triple point de vue afférent à la rentabilité des fonds propres de l'investisseur privé, l'acceptabilité des hausses tarifaires par les usagers et le coût d'opportunité pour l'Etat.
- deux options possibles pour la mise en œuvre de cette gestion du service de l'eau d'irrigation et de la maintenance :
 - o l'option de lancement immédiat, dans une première étape, du processus de délégation du service de l'eau dans les périmètres de ces deux Offices (Doukkala et Tadla) et de mise à niveau des trois autres Offices (Gharb, Loukkos et Moulouya) pour accroître l'attractivité de la délégation de leur service de l'eau ;
 - o l'option de réforme institutionnelle préalable des ORMVA avant de passer à la phase de gestion déléguée du service de l'eau.

3.2 - INDUSTRIE

3.2.1 - COTEF

Compte tenu des difficultés de relancer l'activité de la société COTEF et en vue d'optimiser les possibilités de cession de cette société au secteur privé, un plan social devant toucher l'ensemble du personnel (320 salariés) est en cours de finalisation. Le coût de cette opération qui applique le même régime indemnitaire servi lors du 1er plan social mis en œuvre en 2005 et qui avait concerné 524 agents, est estimé à 35 Millions de DH à prendre en charge par le Budget Général de l'Etat. Dans ce cadre, le futur acquéreur pourrait réembaucher une partie de ce personnel en fonction de ses besoins.

En parallèle, le processus de cession de la société a été entamé en engageant une mission d'audit et d'évaluation selon une procédure accélérée et en conformité avec la loi sur la privatisation.

3.2.2 - SIMEF

La société CAMAY a été retenue et désignée acquéreur de SIMEF par décision du Tribunal du Commerce de Fès le 28 décembre 2005. Cependant, ce jugement de cession a été annulé en date du 19 avril 2006 par la cour d'appel de Fès suite au recours formulé par la société CAMAY qui était en désaccord avec le Tribunal sur certains points contenus dans ledit jugement.

Pour faciliter la cession de la société en la libérant du problème du personnel, et dans l'attente de la décision finale du Tribunal de Commerce de Fès pour statuer sur l'offre du Groupe TYAUTO, seul concurrent en lisse, il a été convenu de mettre en œuvre un plan social devant profiter à l'ensemble du personnel de la société. Le schéma d'indemnisation est actuellement en cours de finalisation. Le financement de ce plan social est assuré grâce à une contribution de 14 MDH du Budget Général de l'Etat pour un effectif de 239 salariés.

